

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Le Conseil municipal de la Ville de La Rochelle, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 dans la salle dédiée à l'Hôtel de Ville.

**Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Maire**

**Autres membres présents :** Mme Catherine LÉONIDAS, M. Christophe BERTAUD, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Dominique GUEGO, Mme Martine MADELAINE, M. Tarik AZOUAGH, Mme Marielle JAY, Mme Chantal VETTER, M. Olivier PRENTOUT, Mme Danièle CARLIER-MISRAHI, Mme Marie NÉDELLEC, M. Sylvain DARDENNE (sauf à la question n° 7), Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. El Abbes SEBBAR, Mme Anna-Maria SPANO, Adjoints

M. Michel RAPHEL, M. Michel SABATIER, M. Gérard DUBOIS, Mme Chantal MURAT (sauf à la question n° 8), M. Pascal SABOURIN, Mme Josée BROSSARD, Mme Jamila MÂAMERI, M. Jean-Claude COSSET, M. Olivier GAUVIN, M. Franck COUPEAU, Mme Nadège DESIR (à compter de la question n° 2), Mme Aya KOFFI, Mme Tiffany ROY, M. Eric PASQUIER, Mme Carol GUIGARD, Mme Océane MARIEL, M. Thierry TOUGERON, M. Jo BROCHET, Mme Céline JACOB, M. Didier GAUCHET, Conseillers municipaux

**Etaient excusés :** M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme LÉONIDAS), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. PRENTOUT), M. Sylvain DARDENNE (à la question n° 7), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. FOUNTAINE), M. Michel TILLAUD (pouvoir à Mme MURAT, sauf à la question n° 8), Mme Chantal MURAT (à la question n° 8), M. Gérard BLANCHARD (pouvoir à M. GUEGO), Mme Séverine LACOSTE (pouvoir à Mme NÉDELLEC), Mme Delphine CHARIER (pouvoir à Mme VETTER), Mme Mathilde ROUSSEL (pouvoir à M. BERTAUD), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à Mme MADELAINE), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à Mme ROY), Mme Nadège DESIR (à la 1<sup>ère</sup> question), M. Jean-Marc SOUBESTE (pouvoir à Mme MARIEL), Mme Séverine AOUACH-BAVEREL (pouvoir à M. BROCHET), Mme Lucille BLAY (pouvoir à Mme BENGUIGUI)

**Secrétaires de Séance :** Mmes BROSSARD et MÂAMERI

### n° 03

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE. RAPPORT D'ACTIVITES 2021, RAPPORTS 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES. COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Mme LÉONIDAS

***Chaque année, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière d'eau potable, d'assainissement, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés transmet à ses communes membres les rapports retraçant la gestion de ces compétences durant l'année précédente. Un rapport général d'activités de l'EPCI doit également être transmis aux communes.***  
***La présente délibération permet de prendre acte de la communication des rapports de la CdA de La Rochelle à la Ville, pour les activités de l'année 2021.***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment D 2224-1 à D 2224-5,

Considérant que les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

Considérant que la Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle exerce notamment les compétences obligatoires "eau potable", "assainissement des eaux usées" et "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés",

Considérant que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un établissement public de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'établissement,

Considérant que M. le Président de la CdA a adressé à M. le Maire l'ensemble des rapports 2021 (rapport d'activités de la CdA, rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des déchets ménagers),

Considérant que ces rapports font le bilan des actions menées par la CdA de La Rochelle, notamment dans les domaines suivants :

#### RAPPORT D'ACTIVITES CDA 2021:

##### Une agglomération engagée :

- "La Rochelle Territoire Zéro Carbone", un modèle partagé de développement durable.

##### Une agglomération créative :

- l'emploi et le développement économique
- l'enseignement supérieur et la recherche.

##### Une agglomération solidaire :

- le logement et l'habitat
- la cohésion sociale et la politique de la ville
- l'économie sociale et solidaire
- l'accompagnement vers l'emploi
- les équipements culturels et la culture pour tous - les piscines communautaires.

##### Une agglomération sobre et durable :

- les mobilités
- l'aménagement
- la transition énergétique et l'écologie
- la réduction, le tri et la valorisation des déchets - les eaux
- l'assainissement.

##### La vie de l'agglomération :

- les compétences
- la gouvernance
- les élus
- l'organigramme.

## RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE MENAGERS ET ASSIMILES 2021 :

### La présentation du territoire :

- la compétence
- les équipements en place.

### Les évènements marquants de l'année 2021 :

- la prévention et la sensibilisation
- les équipements de tri et de traitement.

### Les chiffres-clés de l'année 2021 :

- la prévention et la sensibilisation
- la distribution de sacs poubelles
- la distribution de bacs roulants
- la collecte des textiles
- la collecte des encombrants.

### Les indicateurs techniques :

- les données chiffrées
- l'organisation de la collecte des déchets en porte-à-porte
- les points d'apport volontaire
- les déchèteries
- les équipements de tri et de valorisation.

### Les indicateurs financiers :

- les dépenses réelles de fonctionnement
- les recettes de fonctionnement
- la redevance spéciale
- les dépenses d'investissement
- la synthèse des coûts de la CDA selon la méthode Comptacoût.

En conséquence, le Conseil municipal, en accord avec la Commission n° 1 (Administration générale et Cadre de vie) réunie le 7 décembre 2022, prend acte de la communication de ces quatre rapports.



P. Le Maire et par délégation,  
La Première Adjointe  
**Catherine LÉONIDAS**

### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

### Les moyens de l'agglomération :

- les finances et le bilan financier
- les réalisations budgétaires
- les services ressources et la mutualisation
- l'accompagnement des communes et les coopérations locales
- les ressources humaines - les coopérations territoriales - la communication.

### L'action de l'agglomération dans les communes

#### • RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021 :

- caractérisation technique du service
- tarification de l'eau et recettes du service
- indicateurs de performance
- financement des investissements
- actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaines de l'eau
- tableau récapitulatif des indicateurs.

#### • RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 2021 :

##### Présentation générale :

- le territoire et la population desservie en 2021
- l'organisation de la Direction Eaux-Assainissement
- les acteurs de l'assainissement.

##### Les données techniques :

- les chiffres 2021 sur l'ensemble du territoire
- que deviennent les eaux collectées ?
- le cas particulier des eaux pluviales
- le patrimoine réseau
- des outils d'aide à la gestion du réseau
- le traitement des eaux usées
- le devenir des boues d'épuration
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

##### Les données clientèles :

- les usagers du service
- satisfaction du service et réclamations
- comment contacter l'opérateur de votre service assainissement ?

##### Les données financières :

- comment lire votre facture d'assainissement ?
- la tarification de l'assainissement
- le prix de l'assainissement
- le compte administratif 2021
- recettes d'exploitation du service assainissement
- dépenses de fonctionnement réalisées en 2021
- dépenses d'équipement/investissement réalisées en 2021
- planning des opérations prévues par le service assainissement
- état et encours de la dette.